N 3277 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 6 Juin 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

LA PATRIE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES : 2 lignes 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES : 2 lignes 0 fr. 50 la ligne
FAITS DIVERS : 2 lignes 0 fr. 75 la ligne
LOCALES : 2 lignes 1 fr. 00 la ligne

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
commencera prochainement
LA PUBLICATION DU ROMAN
PATRIE
(tiré du célèbre drame de Victorien Sardou)
Par E. LEPELLETIER

RÉACTION

L'*Echo du Nord* n'accepte qu'en maugréant d'être classé parmi les journaux réactionnaires. « On est, toujours, dit-il, le réactionnaire de quelqu'un ».

Nous croyons que l'*Echo* est surtout le réactionnaire de lui-même, et qu'il n'y a pas de comparaison possible entre le journal républicain qu'il était autrefois et l'organe clérico-conservateur qu'il est devenu aujourd'hui.

La politique des intérêts à laquelle il s'est attaché depuis un certain nombre d'années l'a conduit vers ces cléricaux qu'il combattit si longtemps.

Les candidatures Lefebvre-Pontalis, Le Gavrian, Déjardin-Verkinder, Renard, qu'il défendit contre les candidatures républicaines, marquèrent les étapes de son évolution. Et aujourd'hui, après avoir compté parmi ses candidats les Ch. Roger, les Scrive, les Scalbert, il s'est confondu complètement avec le parti clérical, au point qu'il serait sans doute embarrassé de nous dire en quoi sa politique diffère de celle de la *Dépêche*.

L'*Echo* pourra essayer d'expliquer et de justifier cette évolution. Elle n'en constitue pas moins un mouvement de recul, et il n'y a pas d'autre nom pour qualifier la politique qu'il pratique et préconise que celui de politique de réaction.

Quels sont, d'ailleurs, les plus zélés, les plus ardents défenseurs de cette politique prétendue libérale, sinon les anciens ennemis de la République, aujourd'hui plus ou moins sicèrement ralliés?

Quels sont les journaux qui la représentent avec le plus d'autorité, sinon des journaux réactionnaires, comme la *Dépêche* à Lille, le *Figaro* et le *Peuple français* à Paris?

Cette politique de division républicaine et de concentration à droite est surtout profitable aux cléricaux, et ce sont eux qui se félicitent le plus hautement de la voir adoptée par quelques républicains « désabusés. »

« Ce n'est pas rien, écrivait il y a quelques jours le *Peuple français*, journal de l'abbé Garnier, d'avoir disloqué la formidable machine de guerre de la concentration. Ce n'est pas rien d'avoir relégué au grenier des vieux rossignols le mot d'ordre de l'anti-cléricalisme *qui nous fut si funeste*. Ce n'est pas rien que d'avoir une politique, la professer hautement, la suivre pas à pas, et s'efforcer de la faire prévaloir dans le pays, d'abord, et *ensuite au pouvoir*. »

Oui, les cléricaux ont le droit de triompher et d'espérer; et c'est ce qui charme les républicains.

Ils sont devenus partie intégrante de la majorité gouvernementale. Ils comptent; et M. Méline a beau dire qu'il ne leur abandonnera rien du programme républicain, il n'en est pas moins obligé, sous peine d'être abandonnés par eux et de n'avoir plus de majorité, de leur faire des concessions et de les traiter en alliés.

Et, cette déplorable situation, ce ne sont point seulement les journaux radicaux, ce sont des journaux modérés comme le *Petit Parisien* et le *Progrès de la Somme* — que l'*Echo du Nord* ne récusera pas — qui la signalent avec inquiétude.

« Aucun républicain, dit le *Petit Parisien*, *même dans le ministère*, ne peut se dissimuler *et ce fait se dissimule* les inconvénients qu'offre la présence de la droite dans une majorité dont elle est une partie essentielle, et qui disparaîtrait à l'heure même où les ennemis de la République cesseraient de lui apporter leurs bulletins.

» Cet état de choses apparaît clairement au pays qui verrait sans doute avec inquiétude un cabinet obligé de compter avec les utopistes de l'extrême-gauche, mais qui ne rend compte, en revanche, des obstacles opposés à tout progrès, à toute réforme, par l'obligation pour le ministère *de ne point mécontenter les réactionnaires de droite* ».

Et notre confrère termine ainsi :

« Les détracteurs de la République ne peuvent pas rester les arbitres décidant de l'existence du ministère de la République; et les républicains doivent, par leur union, faire cesser cette périlleuse anomalie, qui aurait les plus graves conséquences si elle durait encore à l'époque des élections générales. »

Le *Progrès de la Somme*, qui compte parmi les défenseurs du cabinet, dit de son côté, en parlant de la séance de samedi : « Les voix de droite ne sont pas venues « grossir » la majorité ministérielle, *elles l'ont faite*. Sans elles, la majorité devenait minorité : cette fois, c'est clair comme un chiffre. »

Le cri d'alarme retentit donc de toutes parts dans la presse républicaine. La réaction apparaît de plus en plus menaçante, faisant redescendre à la République le chemin depuis vingt ans parcouru, mettant en question nos conquêtes démocratiques.

Les représentants les plus qualifiés de cette politique nouvelle, les hommes du groupe dit l'Union libérale républicaine, MM. Barboux et Aymard, dont le premier vint, il y a quelques mois, porter la parole à Lille, sous les auspices de l'*Echo*, ont exposé leur programme mercredi dans des discours que la *Dépêche* reproduit en leur donnant son entière approbation.

Et que dit ce programme? Quelles réformes contient-il? Quelles mesures propose-t-il pour répondre aux revendications de la démocratie?

Aucune.

Il faut défendre la société, dit M. Barboux, contre le collectivisme? Et c'est tout.

Le péril clérical? Il n'existe plus. Vieille chanson. Spectre vieilli et usé.

La réforme de l'impôt? Utopie. « Toute réforme de l'impôt fait naître une incertitude, et le risque d'une insuffisance. »

Le projet de M. Cochery lui-même: dangereux : « Voulez-vous donner une prime aux valeurs étrangères, augmentez l'impôt sur les valeurs françaises. »

On se contente de demander des économies, mais en refusant toujours, comme pour les énormes budgets de la guerre et de la marine, les réformes profondes qui seules pourraient les réaliser.

Et c'est sur ce programme négatif qu'on prétend baser une politique « républicaine libérale. » C'est avec ce néant qu'on croit pouvoir combattre le collectivisme!

Quelle illusion est donc celle des conservateurs!

L'*Echo du Nord* se réclame de M. Ribot qui, dit-il, n'est pas moins réactionnaire que lui.

Eh! bien, qu'il médite cette phrase d'un article paru dans le *Mémorial artésien*, organe de l'éminent député du Pas-de-Calais : « Continuer de la sorte, c'est augmenter l'inquiétude générale, condamner les pouvoirs publics à l'impuissance, et servir l'intérêt des partis extrêmes. »

Nous n'avons jamais dit autre chose, et tant pis pour les pseudo-républicains qui ne comprennent point ou ne veulent point comprendre.

Georges ROBERT.

L'affaire de Soubeyran

On sait qu'il y a trois ans environ une instruction pour escroquerie, abus de confiance et infraction à la loi sur les sociétés fut ouverte par M. le *juge d'instruction de Cosnac contre M.* le baron de Soubeyran, M. Alphonse-Stanislas Cordier, M. le baron Siméon Poisson, M. Eugène-Aimé Breitmayer, M. Frédéric Prevet, M. Paul-Albin Fraissinet, M. Jean Dujardin-Beaumetz, M. Emile Clerc et M. Arthur Sienkiewicz, membres des différents conseils d'administration qui se sont succédé soit à la Banque d'escompte, soit à la Société des Immeubles de France.

Ces temps derniers, ainsi que nous l'avons annoncé, dit le *Matin*, M. le substitut Le Charbonnier rédigea, dans l'affaire, un réquisitoire de trois cents pages concluant à un non-lieu général.

M. le juge de Cosnac vient enfin de rendre son ordonnance. Elle est conforme aux conclusions de M. Le Charbonnier. Tous les prévenus — trois d'entre eux sont morts — bénéficient d'une ordonnance de non-lieu.

On estime, au Palais, que cette instruction de l'affaire de Soubeyran n'a pas coûté moins de 15,000 fr. au Trésor.

Echos et Nouvelles

MM. Achard et Lannelongue ayant injecté à des poules à plusieurs reprises, des fragments de tubercules ayant passé par le corps de l'homme et contenant que ces injections ne donnaient que des lésions purement locales.

***

M. Davidson a eu l'occasion d'étudier les mœurs d'abeilles et deux araignées de petite taille ayant pour noms *Phidippine Johnsoni* et *Latrodectus mactans*. Ces deux araignées posséderaient un venin très puissant.

***

On lit dans le *Figaro* : Une triste nouvelle pour nos lecteurs qui n'ont pas perdu le souvenir des charmantes articles d'Etienne Rétrouille. C'est-à-dire la baronne Marie Double, est morte hier, après une longue maladie.

***

En Belgique, on ne sert plus du tout, pour attirer les souris et les rats, des pièges ordinaires employés depuis tant d'années. L'esprit essentiellement inventif de nos voisins a trouvé bien mieux que cela. Il s'agit d'une souricière à musique. Au lieu de mettre dans l'appareil une vulgaire pâture, on dispose sur les colonnes du piège une de ces petites boîtes à musique qui jouent automatiquement les *Cloches de Corneville* ou la *Polka des Valentaires*.

Or, il paraît que le rat est très mélomane de son naturel. — La souris également. — Ces animaux sont donc attirés par la musique et viennent se faire prendre dans les pièges. On en prend ainsi une douzaine à la fois. L'inventeur de cet ingénieux appareil, un habitant de Bruges, a, dit-on, déjà réalisé une fortune.

***

A lieu des carrioles que nous employons à Paris, pour emporter les correspondances des bureaux de quartiers au bureau central, les Américains ont recours à des voitures comportant des tables à l'intérieur et un espace disponible suffisant pour qu'en cours de route les employés puissent effectuer le tri des correspondances.

AU JOUR LE JOUR

LES FABRIQUES de Sucre de Betterave en France de 1881 à 1896

Notre confrère, *le Journal des Fabricants de Sucre*, vient de publier une très intéressante étude sur le développement des fabriques de sucre de betterave en France.

En voici les points principaux :

Le nombre des fabriques de sucre de betterave notablement diminue en France dans le cours des quinze dernières années. Il est tombé de 486 en 1881-82 à 355 en 1895-96, soit une perte de 130 fabriques.

Cette perte affecte tous les départements, mais dans une mesure variable. L'Aisne qui comptait 91 fabriques, n'en a plus que 80; les Ardennes ne possèdent plus aujourd'hui que 7 fabriques au lieu de 11; le Nord en compte 89 seulement au lieu de 111; l'Oise, 30 au lieu de 37; le Pas-de-Calais, 43 au lieu de 85; par exception, *en Meurthe-et-Marne*, il n'y a eu *et gain et perte* et en Seine-et-Oise il existe 10 fabriques au lieu de 9; mais la Somme a vu baisser le nombre de ses fabriques de 66 à 54 et les Ardennes décroître, légèrement éprouvés, accusent aujourd'hui 30 fabriques actives au lieu de 33 en 1881-82.

Si le nombre *des fabriques a décru*, par contre la puissance moyenne de travail de ces établissements, s'est accrue dans une large mesure.

La durée moyenne de la campagne n'a été, en 1895-96 que de 61 jours 8/10 contre 78.9, 62.8, 69.4, 74.5, 91.5 et 99.8 les six campagnes précédentes, tandis que le quantum de betteraves travaillé *par jour et par fabrique* a atteint 245 tonnes en 1895-96 contre 240, 215, 205, 187 et 178 tonnes pendant les six campagnes précédentes.

La capacité journalière actuelle de travail des fabriques est donc, en moyenne, de beaucoup supérieure à ce qu'elle était il y a six ou sept ans; les récoltes ont dès lors été travaillées plus rapidement, et, partant, plus économiquement, aussi bien sous le rapport des frais généraux que sous celui de la réduction des pertes de sucre occasionnées par l'altération des betteraves en silos. Néanmoins, si l'on considère le quantum total de betteraves travaillées par fabrique, on constate qu'en moyenne son chiffre n'a guère progressé : il était de 15,200 tonnes en 1895-96 contre 15,300 en 1881-82.

***

Pour trouver l'explication de ce fait regrettable, il faut remarquer qu'en dépit d'une augmentation notable dans la culture de la betterave à sucre, passée de 50,350 hectares en 1881 à 204,600 hectares en 1895, le poids des betteraves travaillées en sucre n'a été que de 5,441,484 tonnes cette dernière année au lieu de 6,528,678 tonnes en 1881. On voit par là la faiblesse du recul des récoltes mises en œuvre depuis 1881 est due non point à une réduction de la superficie ensemencée, mais bien à l'infériorité du rendement cultural, celui-ci n'ayant été en moyenne que de 26,434 kil. en 1895 au lieu de 33,791 kil. en 1881.

Plus nous rendements en betterave par hectare, le cultivateur n'obtient plus autant de poids à l'hectare qu'autrefois, son rendement *cultural est trop réduit; et on ne peut, comme le* prix décroît de la tonne de betterave est surbordonné au nombre de tonnes récoltées sur une superficie donnée, il en résulte que la betterave coûte chère à produire et revient à un prix trop élevé au fabricant de sucre. Il en résulte pour la fabrique une infériorité de plus en plus grande.

Mais, objecte-t-on, avec les variétés de betteraves riches en sucre proposées à la culture depuis 1884, il est impossible d'obtenir les rendements cultuaux élevés et comparables d'autrefois. A cela, il nous est aisé de répondre. Comment se fait-il que dans les cultures françaises bien dirigées, on récolte 40 à 45,000 kilos de betteraves riches en sucre?

La vérité est que nombreux sont les cultivateurs qui n'ont rien changé à leur système cultural d'autrefois; ils ont persévéré dans leurs anciens errements et n'ont pas vu ou voulu voir que leurs insuccès sont dus principalement aux labours d'automne insuffisants, à la mauvaise préparation du sol, à l'épandage des fumiers pailleux, au pâturage, aux semailles tardives avec des quantités de graines insuffisantes, aux binages parcimonieux, au manque d'engrais chimique, etc. Telles sont, en réalité, les causes primordiales des mauvaises récoltes actuelles. La nature de la graine seule a changé; pour le reste, le cultivateur compte sur la Providence. Or, ce n'est point impunément — en agriculture surtout — qu'il est permis d'oublier l'adage : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! » Quant à nous, nous continuons à croire qu'avec une bonne méthode, du soin et un labour incessant, le succès ne saurait être douteux : la culture française peut, elle doit arriver à coup sûr à relever le rendement moyen de nos betteraves. Au surplus, il ne faut pas se le dissimuler, son existence dépend désormais de la production économique de la betterave riche; aucune protection, aucun droit de douane, aucune prime ne saurait prévaloir contre cette nécessité qui découle des conditions nouvelles de la concurrence universelle.

***

Quant au problème du rendement en sucre, il faut reconnaître qu'il a été résolu fort heureusement et à bref délai grâce à la substitution de graines riches aux graines pauvres d'autrefois, et aussi grâce à la transformation rapide de l'outillage. En 1881, le rendement des fabriques de sucre français n'était en moyenne que de 12.4 p. 100 de sucre brut du poids de la betterave. Dès 1883-86, au lendemain de la loi de 1884, on le vit s'élever à 7.83; en 1889-90, il atteignit 10.47 0/0 et en 1895-96, 10,97 0/0, y compris 0,50 0/0 environ de sucre fictif des mélasses.

Cependant, en dépit de ces progrès remarquables, il faut bien avouer que nos rendements en sucre restent inférieurs à ceux de l'Allemagne, celle-ci ayant obtenu en 1895-96 plus de 13 0/0 de sucre brut à 90 0/0, soit 11,70 0/0 en raffiné tunisté, tandis que le rendement net de la France ressort à 10,42 0/0 seulement en raffiné turbiné, soit un écart de 1,28 0/0 en moins sur l'Allemagne.

Sans doute la législation française actuelle, en imposant au fabricant le partage avec le Trésor de ses excédents de rendement à partir de 10.5 0/0, oppose en quelque sorte une barrière à l'accroissement du taux de l'extraction. On doit aussi tenir compte de la qualité plus régulière et de la meilleure conservation de la betterave en Allemagne; enfin, le traitement des mélasses pratiqué dans un nombre de fabriques de ce dernier pays, mais impossible en France sous le régime fiscal actuel, doit être considéré comme une des causes de la plus-value de rendement de nos rivaux.

On ne peut que déplorer cette condition d'infériorité où nous nous trouvons vis-à-vis de l'Allemagne sous le rapport du rendement en sucre, car il est clair qu'elle contribue pour une large part à l'élévation relative du prix de revient du sac de sucre en France. *En raison des progrès* du rendement en sucre depuis 1871, la production totale de la France s'est accrue dans une très large mesure : elle a passé de 335,575 tonnes en 1881-82 à 704,454 tonnes en 1894-95 et à 593,046 tonnes en 1895-96. Comme conséquence la production moyenne par fabrique s'est élevée de 690 tonnes de sucre raffiné en 1881 à 1,919 et 1,667 tonnes les deux dernières années.

***

Pour ce qui est de l'économie dans la fabrication, de sérieux progrès ont été réalisés, d'un côté par la substitution de la diffusion aux presses hydrauliques ou continues, substitution qui a permis d'extraire les jus avec plus de perfection et moins de frais de main-d'œuvre et de dépenses accessoires; d'un autre côté, par la suppression de la filtration sur le noir animal qui remplace avantageusement la filtration mécanique, par la vulgarisation des appareils à évaporer et à cuire dans le vide, enfin par l'emploi de générateurs de vapeur et de moteurs plus perfectionnés abaissant la consommation de combustible.

On remarquera à ce sujet que les anciennes chaudières à bouilleurs à grande consommation de charbon tendent à disparaître, on leur substitue aujourd'hui avec avantage les chaudières tubulaires et semi-tubulaires qui produisent la vapeur avec moins de frais; en outre, comme on sait travailler avec des jus plus denses qu'autrefois et que l'on veutend mieux à utiliser le calorique de la vapeur, on a proposé, en cuisson et les réchauffages des jus et sirops, la consommation de charbon diminue peu à peu; c'est ainsi que pour l'ensemble des fabriques elle est descendue de 291 kil. par tonne de betterave maximum atteint en 1887-88, à 149 kil. en 1895-96. Et ce taux de 149 kil. de charbon est certainement susceptible de se réduire encore dans une forte proportion, certaines fabriques montées avec le quadruple-effet et le chauffage à effets multiples ne consommant pas plus de 75 kil. de houille de qualité très ordinaire par tonne de betterave.

***

Au point de vue du développement de la puissance de l'outillage, du perfectionnement des procédés d'extraction et de l'économie du travail, on peut affirmer que les fabricants de sucre ont pleinement répondu à l'attente du législateur de 1884. Est-ce à dire que l'évolution de la fabrication du sucre soit terminée? Loin de là, et, en présence de l'extension de la concurrence étrangère et de la baisse du prix du sucre brut sur le marché universel, il est clair que de nouveaux efforts s'imposent à nos industriels en vue de l'abaissement du prix de revient vers son extrême limite. Mais, ne l'oublions pas, ces efforts, en progrès de l'industrie sucrière ne seront fructueux que si, de son côté, la culture de la betterave, clef de voûte de cette industrie, transforme également ses méthodes, de façon à produire la betterave riche à bas prix; sans cette condition essentielle, il faudrait renoncer à la lutte.

L. A. D.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

M. Félix Faure en Russie

Nouvelle officielle

Paris, 4 juin. — Le voyage de M. Félix Faure en Russie est officiellement décidé pour le 25 juillet. Il aura lieu par mer. Le président emmène avec lui les généraux de Boisdeffres, Hagros, l'amiral Gervais, MM. Cromnier et Mollard, le colonel Ménétrez et plusieurs officiers dont le choix n'est pas encore arrêté.

M. Hanotaux accompagnera le président. Le voyage se fera à bord d'un croiseur de premier rang qui sera escorté par des croiseurs. La réception se fera à Peterhof où M. Félix Faure aura sa résidence.

Les grèves dans le Gard

Alais, 4 juin. — Le tribunal d'Alais vient de condamner cinq grévistes arrêtés mardi à des peines variant de six à *quinze jours de prison* pour outrages et menaces à la gendarmerie. On a arrêté un nommé Pascal que l'on soupçonne d'avoir lancé la pierre qui a atteint le sous-préfet à la tête.

Le préfet du Gard est parti ce matin de Nîmes pour la Grand'Combe où il doit avoir une entrevue avec le directeur des mines.

Nouveaux désordres en Algérie

Paris, 4 juin. — On communique d'Oran au *Petit Journal*, un télégramme particulier ainsi libellé :

« Aïn-el-Arba, 3 juin, 8 h. matin

» La synagogue a été incendiée cette nuit. On a découvert une boîte explosible en fer-blanc, contenant de la poudre et des débris de fer.

» Le juge de paix a ouvert une enquête. Les dégâts s'élèvent à *plusieurs milliers de francs*. »

Duel de potaches

Montpellier, 4 juin. — Le *Petit Méridional* raconte qu'un duel a eu lieu hier à Lunel et qu'il a eu lieu entre deux internes de dix-sept ans du collège de Lunel.

Un échange de paroles un peu vives a propos de la couleur d'un maillot pour foot-ball aurait été le prétexte de cette rencontre. Le jour suivant, trompant la surveillance du répétiteur de service, ces deux jeunes gens du plus pur honneur se seraient dirigés, à midi et demi, vers le champ de manœuvre de la garnison, décrit ce jour-là. Cinq balles auraient été échangées.

L'arrivée d'un professeur aurait, paraît-il, seule mis fin au combat.

Un banquier qui se consulte prisonnier

Paris, 4 juin. — M. de Cosnac, juge d'instruction, a reçu dans l'après-midi d'hier la visite d'un banquier de l'avenue de l'Opéra, M. Feny, directeur de la Banque centrale de Paris.

M. Feny, qui à l'heure actuelle a un passif de 1,400,000 francs, s'est constitué prisonnier.

Le juge, après interrogatoire sommaire l'a envoyé à Mazas.

SÉNAT

Séance du 4 Juin 1897

La séance

La séance est ouverte à 2 heures 05 sous la présidence de M. Scheurer-Kestner, *vice-président*.

L'enseignement agricole

Interpellation de M. Le Play

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Le Play sur l'insuffisance de l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

M. le Play. — L'objet de mon interpellation est d'une importance et d'une urgence incontestables. Chacun sait dans quels embarras se débat l'agriculture. *La plupart de ces embarras tiennent à l'enormité des charges qu'elle a à supporter.*

M. Buffet. — Très-bien! très-bien!

M. Le Play. — L'enseignement agricole dans *les écoles primaires serait un des moyens de la soulager*, mais depuis dix-huit ans que cet enseignement a été organisé, il n'a pas encore donné de résultats sensibles.

Il est temps que cet enseignement soit donné d'une façon sérieuse, par les instituteurs; jusqu'à présent ceux-ci manquent de temps et de programmes mal conçus, l'instituteur lui-même, d'ailleurs est bien peu préparé à donner des leçons de ce genre.

Si les programmes sont mal conçus, cela tient à ce qu'ils sont rédigés par des conseils départementaux où, la plupart du temps, il ne figure pas un agriculteur.

Pour aboutir à une application raisonnée de la loi il faudrait adopter des résolutions viriles. La première chose à faire serait de substituer l'enseignement agricole à des sciences qui ne peuvent être apprises à l'école primaire.

Il y a un principe juste et démocratique, c'est que chaque enfant a droit à l'enseignement qui lui convient le mieux. Il devrait y avoir, dans les études primaires, une sorte de bifurcation : une des deux branches s'appliquerait aux campagnes, l'autre aux villes, et l'on pourrait ainsi donner satisfaction à toutes les classes. Ceux qui préféreront la culture de la terre ne seraient plus sacrifiés à une infime minorité.

Il est bien des enfants qui ne peuvent guère apprendre qu'à lire, écrire et compter, c'est un fait incontestable et il ne faut pas se faire d'illusion; ce n'est point leur enseigner quelque chose, en dehors des matières élémentaires ce doit être un ensemble de notions qui concernent leur future profession.

Pour rendre les instituteurs capables de donner cet enseignement, il faudrait le leur donner dans les écoles normales en leur accordant le temps donné inutilement aux cours de langues vivantes par exemple.

L'orateur indique les moyens pratiques qu'il conviendrait d'adopter pour organiser son enseignement agricole et dit que ces moyens sont à la disposition du ministre. Il les appliquerait si le ministre avait spécialisé à notre profit le département du ministère de l'agriculture.

Réponse de M. Rambaud

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique. — Je suis d'accord sur bien des points avec M. Le Play; cependant je ne puis admettre que dès que rien n'a été fait pour l'enseignement agricole.

Nous avons d'abord, comme rouage essential de cet enseignement, le professeur départemental. Il existe, en outre, une commission spéciale qui a donné tous ses soins à l'organisation de l'enseignement primaire agricole et qui a présenté un rapport demandant que l'on se rapprochât davantage de la réalité agricole.

Le ministre expose que des cours d'agriculture sont faits dans les écoles normales et que des circulaires paraissent très souvent pour développer les programmes; on a multiplié les champs d'expériences, etc.

Il reste, il est vrai, encore beaucoup à faire, mais pour accomplir cette tâche il faut une étude raisonnée et approfondie, faite d'accord par les deux ministères compétents.

M. Galvet. — On nous promet de grands progrès théoriques dans un prochain avenir, mais il faut avant faire aussi quelque chose du côté pratique, sans quoi l'enseignement agricole resterait lettre morte pour le bien des élèves. Il faudrait notamment multiplier les champs de démonstration.

Intervention de M. Méline

M. Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture. — Je reconnais à mon tour qu'il y a encore beaucoup à faire pour l'enseignement agricole.

On pourrait, par exemple, instituer dans chaque département des commissions composées d'agronomes qui détermineraient l'enseignement particulier à donner dans chaque région.

J'estime aussi qu'on ne donne pas dans les écoles une place suffisante à l'agriculture. Il faudrait le développer et donner ainsi plus d'importance aux matières agricoles dans les examens. C'est surtout une question d'orientation à donner et il faudrait pour cela prendre diverses mesures. On pourrait, par exemple, confier l'inspection des écoles, au point de vue agricole, aux inspecteurs et aux professeurs d'agriculture.

Je crois que l'interpellation a été utile pour établir qu'il y a encore bien des perfectionnements à introduire dans l'enseignement agricole pour relever la profession agricole et la faire aimer (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. Le Play. — Je remercie le gouvernement de ses explications. Je considère la création des commissions d'agronomes comme essentielle. Je demande qu'elles ne puissent être remplacées par la chambre d'agriculture, car celle-ci serait trop souvent composée de politiciens. Je propose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, confiant dans le zèle que le gouvernement a toujours montré pour venir en aide à l'agriculture, l'invite à développer l'enseignement de l'agriculture dans les écoles rurales et passe à l'ordre du jour. »

M. Méline. — Le gouvernement accepte cet ordre du jour.

Plusieurs voix à gauche. — L'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple ayant de droit la priorité est mis aux voix. Il est repoussé par 182 voix contre 89.

Vote de l'ordre du jour de confiance

VIF INCIDENT

L'ordre du jour de confiance de M. Le Play mis aux voix :

M. Destieux-Junca. — Je demande la division. Nous ne voulons pas accorder un vote de confiance au gouvernement.

M. le Président. — La première partie ainsi conçue : « Le Sénat confiant dans le zèle que le gouvernement a toujours montré pour venir en aide à l'agriculture... »

M. Destieux-Junca. — C'est la belle-mère de l'agriculture (Rires).

M. le Président... est adoptée par 201 voix contre 20. (Applaudissements).

M. Destieux-Junca. — Vous verrez quand vous reviendrez devant le pays.

M. Goujon. — Voyez ce qui s'est passé dans le Doubs.

M. Bernard du Doubs — Vous parles d'un département que vous ne connaissez pas.

M. Goujon. — Tout cela est misérable!

M. Destieux-Junca proteste violemment.

La deuxième partie : « l'invite etc. » est adoptée à l'unanimité. L'ensemble est adopté.

Les octrois

Le Sénat reprend la discussion des octrois.

M. Bardoux, rapporteur, demande au Sénat de suspendre sa séance afin de permettre à la commission d'entendre le président du conseil sur la question de la ferme des octrois.

La séance est suspendue à 4 h. 20.

La séance est reprise à 4 h. 35.

M. Bardoux, rapporteur, rappelle ce qui a été concerté les bières. La commission avait établi des zones avec des droits de 2 fr. par hectolitre pour la première zone et 5 fr. pour la deuxième. Après un examen nouveau la commission propose d'établir un droit qui ne pourra dépasser le maximum de 5 francs. Cette solution est pratique et ne lèse aucun droit. Cet article ainsi modifié est adopté.

On passe à l'article 8 relatif à la mise en ferme des octrois.

Le ministre des finances déclare que le gouvernement a demandé l'interdiction pour l'avenir de la mise en ferme ou en régie des octrois parce que cette mesure lui a paru contraire à toutes les ameuvres de notre droit public. Après un échange d'observations entre MM. Trarieux et Cochery, l'article 10 est adopté par 144 voix contre 104, ainsi que l'article 9. Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Il ajourne la prise en considération de la proposition de loi de M. Girard ayant pour objet de substituer dans les élections législatives le vote uninominal partiel au scrutin de liste. Le Sénat, sur la proposition d'ajourner la nomination de la commission des finances au mardi 15, ce qui est adopté.

La prochaine séance est fixée à jeudi. La séance est levée à 5 heures 45.

L'incident Destieux-Junca-d-njun

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, un incident assez vif s'est produit pendant la discussion de l'interpellation sur l'insuffisance de l'enseignement. M. Destieux-Junca, le sénateur socialiste du Gers, ayant demandé la division de l'ordre du jour Le Play, en déclarant qu'il lui était impossible d'accorder sa confiance au gouvernement, s'est vu fortement houspillé par le centre. Quelques minutes plus tard, lors de la proclamation du scrutin sur le premier paragraphe, ce dernier qui consacrait la défaite des opposants, M. Destieux-Junca *a soulevé un nouveau tapage en s'écriant* que le gouvernement était « la belle-mère de l'agriculture ».

Une altercation très violente s'est même engagée entre le sénateur du Gers et M. Goujon qui, pendant la suspension de séance, cité des témoins. Où allons-nous, bonté divine, si nos braves pères conscrits restent de leur habituelle placidité sour mettre flamberge au vent!

T. H.

ÉCHANGE DE TÉMOINS

Lorsqu'au cours de la séance, M. Goujon s'est écrié : « Tout cela est misérable! » M. Destieux-Junca a cru entendre : « Vous êtes un misérable! » [illegible] Destieux-Junca se croyant offensé a alors demandé deux de ses collègues, MM. Aubry et Antoine de demander des explications à M. Goujon. Ce dernier a cru ou il reconnaîtrait l'avoir traité de misérable d'en demander une rétractation ou une réparation par les armes.

M. Goujon avertit par MM. Aubry et Antoine des intentions de M. Destieux-Junca à désigner deux de ses collègues et après MM. Pradel et Labiè pour s'aboucher avec eux. De cet engagement il résulte des explications demandées par les témoins de M. Goujon que ce dernier n'a pas traité M. Destieux-Junca de misérable. Il a dit seulement ce parlant des discussions qui avaient lieu : « Cela est misérable. » Après explications les quatre témoins ont décidé d'un commun accord qu'il n'y avait pas lieu de donner suite l'incident.

La Chambre

Séance du 4 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Deschanel, vice-président.

Les sociétés de secours mutuels

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif aux sociétés de secours mutuels.

M. Ricard combat longuement le nouveau texte de l'article 21 présenté par la commission.

Avec le système proposé, dit-il, le fonds de retraites sera diminué des capitaux employés à payer la rente achetée à la caisse nationale des retraites; la commission fait table rase de tout l'acquis de l'expérience de cinquante années. Les sociétés ne tiennent plus quoi engagements prendre. Si on veut que les sociétés de secours mutuels se développent, il faut voter les sommes nécessaires à cet effet.

M. Barthou. — Il importe de tenir compte des conseils dans que, dans l'avenir comme dans le passé, les sociétés bénéficieront du taux de 4 1/2 0/0. Le gouvernement est heureux de saisir toutes les occasions de manifester sa sollicitude pour les sociétés de secours mutuels.

MM. Guieysse et Ricard constatent que tout le monde étant d'accord, il n'y a plus qu'à modifier le texte proposé, ce à quoi consent M. Audiffred.

La séance est suspendue à 3 h. 50 et reprise à 4 heures 20.

M. Siegfried, président de la commission, fait connaître la nouvelle rédaction qui porte que la différence entre le taux fixe par le paragraphe précédent et le taux de 4 1/2 sera versée, à chaque société, à moyen d'un crédit inscrit chaque année au budget de l'intérieur.

M. Ricard retire alors son amendement et l'article 22 est adopté ainsi que les suivants jusqu'à 28, sans modification notable.

La Chambre adopte un amendement Ricard accepté par la commission et qui est ainsi conçu : « Les sociétés de secours mutuels qui accordent à leurs membres des bénéfices supérieurs à 300 francs, ou des capitaux en cas de décès supérieurs à 1,000 francs, ne participent pas aux subventions de l'Etat et ne bénéficient, si ce taux spécial d'intérêt fixé par les décrets des 1835 et de 1896, ni des avantages accordés par la présente loi sous formes de remise de droits d'enregistrement et de frais de justice.

Sur l'article 34 on adopte encore un amendement de M. Ricard prescrivant que la société, au seul supérieur créé par cet article l'intervention de deux médecins désignés par l'Académie de médecine.

Sur les dispositions transitoires, article 37, une assez vive discussion s'engage sur un amendement proposé par M. Rouch qui propose tout un système différent des dispositions transitoires. M. Rouch reproche à la commission de faire une différence entre les sociétés autorisées qui vont devenir libres et les sociétés libres qui seront créées dans l'avenir. Il lui reproche en outre de n'indiquer aucune [illegible]